

CODE VESTIMENTAIRE

À l'école Beaurivage, tous les élèves doivent répondre au code vestimentaire présent. Vous pouvez vous procurer les vêtements de notre garde-robe scolaire sur le site de notre fournisseur officiel :

<https://www.flipdesign.ca/> avec le code d'accès : esb24sta

Code vestimentaire

- ❖ Les vêtements de la collection Flip Design
- ❖ Les vêtements de la collection Racine Carrée (ancienne collection)
- ❖ Le polo noir uni sans écriture ou motif est autorisé et peut être acheté à l'endroit de votre choix
- ❖ Coton ouaté au logo de l'école pour les finissants de l'année en cours (5^e secondaire)
- ❖ Vêtements des Guépards

RÈGLEMENTATION DE L'ÉCOLE

- ❖ Aucun couvre-chef (casquette, capuchon, tuque, chapeau, foulard) n'est permis dans l'école. **Si l'élève circule à l'intérieur de l'école ou en classe avec un de ces items, il doit l'enlever immédiatement.** Si récidive, il est confisqué pour le reste de la journée.
- ❖ Un élève circulant à l'intérieur de l'école ou en classe avec un manteau, une veste ou un coton ouaté qui n'est pas inclus dans la garde-robe scolaire, doit le retirer immédiatement et le laisser à son casier. Si récidive, il est confisqué pour le reste de la journée.
- ❖ Sous le polo, un t-shirt à manches longues ou courtes est accepté. Il n'est pas permis de porter un chandail à capuchon sous le costume.
- ❖ Un élève qui ne respecte pas le code vestimentaire doit se changer sur le champ. Des vêtements sont disponibles pour prêt au local des surveillants. La personne qui gère ce dossier note le nombre de fois qu'un élève emprunte des vêtements. Au troisième prêt, une retenue du midi est remise.
- ❖ **Le t-shirt d'éducation physique n'est pas autorisé en classe** par souci d'hygiène.
- ❖ Dans le cadre des **journées thématiques**, l'élève doit s'assurer de porter un habillement décent, propre et approprié au milieu scolaire.

COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE, DANSE ET SALLE DE MUSCULATION

Le port de la culotte courte noire au logo de l'école, du t-shirt des Guépards et des espadrilles avec lacets et semelles non marquantes est obligatoire.

En éducation physique, une politique propre au département s'applique (remise à tous les élèves en début d'année par leur enseignant).